

SEANCE DU
20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :

70

Nombre de conseillers présents :

54

Date de convocation :

14 novembre 2025

Date d'affichage :

21 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 20 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond Devos - 17, Rue Camille Desmoulins - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

OBJET :

**Contrat local de santé 2019-2024 -
Autorisation de signature d'un avenant n°2**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES - Mme Céline JACQUET - Mme Jocelyne BUCHALIK

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 66

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 66

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. LUARD (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHARDEAU



Vu la délibération du conseil communautaire n°19SGADL0107 en date 27 juin 2019 du portant adoption d'un contrat local de santé,

Vu la délibération du conseil communautaire n°24SGADL0180 en date du 21 novembre 2024 portant prolongation du CSL pour une durée d'un an,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau a conclu un contrat local de santé (CLS), avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche Comté, la Préfecture de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le 4 décembre 2019, pour une durée de 5 ans. Le CLS a été prolongé d'un an par un premier avenant en 2024.

Pour rappel, le contrat local de santé, conjointement porté par l'ARS et la Communauté Urbaine, a pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Son rôle est de coordonner et d'animer les actions menées sur le territoire, par les partenaires et leurs opérateurs, en faveur de :

- L'accès aux soins de premiers recours,
- La prévention et la promotion de la santé,
- La santé mentale,
- Le vieillissement de la population.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine assure l'animation du CLS : l'identification et la mobilisation des acteurs locaux de la santé, l'animation des instances de pilotage du CLS ainsi que le suivi et la coordination du programme d'actions.

Ce premier CLS, dont l'animation a débuté en 2022, arrivera à échéance au 31 décembre 2025.

A l'initiative de l'ARS, une démarche de renouvellement du CLS a été lancée début février 2024, en co-pilotage avec la Communauté Urbaine. Après l'élaboration du diagnostic local de santé et l'identification des enjeux pour le territoire, les travaux se poursuivent avec la construction d'un plan d'actions.

Cette démarche de renouvellement, conduite en collaboration avec l'ARS, représente une opportunité pour redéfinir les orientations et les priorités de santé du territoire. Elle permet également d'envisager une nouvelle contractualisation avec l'ARS, plus ambitieuse notamment en matière d'accès aux soins et d'organisation de l'offre de soins. Elle est aussi l'occasion de repenser et de renforcer les partenariats sur le territoire.

C'est pourquoi, en accord avec l'ARS, il vous est proposé d'approuver l'avenant de prolongation n°2 du CLS afin de prolonger le CLS actuel jusqu'au 30 juin 2027. Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les demandes de subvention, liées au programme d'actions et au financement du poste d'animateur santé, porté par la Communauté Urbaine.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM qui a pour objet de prolonger le CSL jusqu'au 30 juin 2027,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM, ainsi que

les demandes de subvention, liées au programme d'actions et au financement du poste d'animateur santé, porté par la Communauté Urbaine.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 novembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 21 novembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Bernard DURAND



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Bernard DURAND



Le secrétaire de séance,
Michel CHARDEAU





Avenant n°2 au Contrat local de santé de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Entre,

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté

Le Diapason
2, Place des Savoires
21035 DIJON cedex
Représentée par sa Directrice générale, Mme Mathilde MARMIER

La Communauté Urbaine Creusot Montceau

dont le siège social est situé :
Château de la Verrerie
71206 Le Creusot cedex
Représenté par son Président, M. David MARTI

L'Etat

Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71000 MACON
Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Dominique DUFOUR

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

17 boulevard de la Trémouille
21000 DJON
Représenté par son Président, M. Jérôme DURAIN

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes
71000 MACON
Représenté par son Président, M. André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris
71022 MACON
Représenté par sa Directrice, Mme Patricia COURTIAL

Préambule :

Vu la délibération 19SG1DL0107 du conseil communautaire de la CUCM, en date du 27 juin 2019, autorisant la signature de la convention partenariale.

Vu le contrat local de santé de la Communauté Urbaine Creusot Montceau signé le 4 décembre 2019.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CUCM, en date du 21 novembre 2024, approuvant et autorisant la signature du premier avenant au contrat local de santé.

Conformément à son article 6 portant sur la durée du contrat et sur accord conjoint des co-signataires du contrat local de santé, un avenant à ce contrat local de santé est établi.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CUCM, en date du 20 novembre 2025, approuvant et autorisant la signature d'un second avenant au contrat local de santé.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée du contrat

Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 30 juin 2027.

Article 3

Les autres articles demeurent inchangés.

Les co-signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent avenant.

Fait à

Le

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

David MARTI

**PREFECTURE DE SAONE-ET-
LOIRE**

Dominique DUFOUR

**AGENCE REGIONALE DE
SANTE DE BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE**

Cédric LAPERTEAUX

Président

Préfet de Saône-et-Loire

Directeur Territorial de
Saône-et-Loire

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE SAONE-ET-LOIRE**

André ACCARY

**CONSEIL REGIONAL DE
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTE**

Jérôme DURAIN

**CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE**

Patricia COURTIAL

Président

Président

Directrice